

**Allocution de S.E. Mme. Faouzia MEBARKI, Ambassadeure, Représentante
Permanente, Cheffe de la délégation Algérienne à la 63^{ème} CND
Vienna du 02 au 06 Mars 2020.**

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

1. Permettez-moi, au nom de la délégation algérienne, d'exprimer mes chaleureuses félicitations à S.E.M. l'Ambassadeur Khan du Pakistan à l'occasion de son élection à la Présidence de la 63^{ème} session de la Commission, ainsi que notre gratitude aux autres membres élus du Bureau et au Secrétariat pour les efforts consentis pour la bonne préparation de cette session.
2. L'Algérie apprécie à leur juste valeur, les efforts et les propositions du Président dans le traitement de la question des recommandations de l'OMS sur le cannabis et les substances y apparentées qui parviendront, on l'espère, à la sage décision de reporter toute action sur lesdites recommandations. À cet égard, l'Algérie est convaincue que ces recommandations auront des implications politiques, sociales, économiques, administratives, juridiques qui méritent un examen approfondi et minutieux et qu'il n'est y a absolument aucune urgence dans leur traitement.

Monsieur le président,

3. L'Algérie, qui demeure fermement engagée à respecter scrupuleusement ses obligations découlant des trois Conventions internationales sur le contrôle des drogues de même que son attachement aux documents adoptés depuis 2009, dont la Déclaration Ministérielle de 2019, continue de croire que la drogue demeure l'un des défis majeurs auxquels fait face notre monde. Les derniers rapports de l'ONUDC et de l'OICS indiquent des hausses alarmantes de la production et de la consommation mondiales, nécessitant le renforcement des stratégies de lutte contre ce fléau.
4. Le fléau mondial de la toxicomanie, en particulier chez les jeunes, demeure préoccupant et l'abus de drogues constitue un obstacle aux efforts de mon Gouvernement visant à promouvoir un développement socioéconomique durable et demeure une cause majeure de l'augmentation de la propagation de maladies et les troubles psychologiques, entre autres.
5. L'Algérie continue de plaider pour des efforts supplémentaires soient déployés pour prévenir et éliminer de manière significative et mesurable la culture et la production illicites stupéfiants et de substances psychotropes tels que le cannabis qui demeure, selon, le rapport mondial de la drogue de 2019, la drogue la plus consommée, avec sa menace pour la sécurité, la santé et le bien-être de la population mondiale.

6. Conscient des effets nocifs de l'utilisation non médicale croissante du Tramadol et de la Prégabaline, le Gouvernement s'attèle à préparer des projets de textes réglementaires qui visent une meilleure traçabilité de ces produits depuis la réception des matières premières jusqu'à la dispensation par le pharmacien d'officine en passant par la prescription.
7. L'Algérie réitère l'urgence de répondre aux graves problèmes posés par les liens avérés entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment au Sahel et en Afrique.
8. L'Algérie est tout aussi préoccupée par l'utilisation croissante du continent africain comme itinéraires de transit et de destination le long des itinéraires de trafic traditionnels et nouveaux via des routes commerciales aériennes et maritimes pour le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes.

Monsieur le président,

9. Nous soulignons l'importance d'une coopération internationale et régionale efficaces dans les domaines de l'échange d'informations, de l'entraide judiciaire et de l'extradition pour lutter contre le trafic de drogue, sur la base du principe de responsabilité commune et partagée.
10. A cet égard, nous nous félicitons des résultats de la 29^{ème} réunion des chefs des Agences nationales de lutte contre la drogue (HONLEA) Afrique qui s'est tenue à Maurice en septembre 2019 et attend avec intérêt la mise en œuvre des recommandations de HONLEA dans le but de renforcer la coopération régionale pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue.
11. L'Algérie qui abrite le siège d'AFRIPOL continue de croire que cette institution a un rôle clé à jouer, en tant que principal mécanisme de l'Union africaine dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et contre les trafics de drogues également, tel que cela a été souligné lors de la dernière réunion d'HONLEA lors de la réunion susmentionnée. Nous saluons les efforts de l'ONUSC pour rendre AFRIPOL plus opérationnel.
12. Enfin, l'Algérie réaffirme le rôle primordial de la CND en tant que principal Organe décisionnel des Nations Unies chargé au premier chef des questions de contrôle des drogues et de l'ONUSC en tant qu'entité principale dans le système des Nations Unies pour appréhender et combattre le problème mondial de la drogue. De même que nous saluons le travail remarquable effectué par l'OICS.

Merci pour votre attention.